

INFO SPMF 2023 N° 22 ENQUÊTE DE LA DGCCRF SUR L'AUTENTICITE ET LA QUALITE DES MIELS

Vous trouverez en PJ l'info SPMF 2023 N° 22 : **enquête de la DGCCRF sur l'authenticité et la qualité des miels.**

C'est une tradition d'annoncer près de la moitié « d'anomalies ».

Quand on lit plus attentivement, heureusement, la plupart ne sont que des anomalies administratives. Il ne s'agit pas de les minimiser car tout le monde doit respecter la réglementation mais, pour les professionnels que nous sommes, un défaut d'étiquetage mineur n'a rien à voir avec une appellation trompeuse ou une adultération,

La DGCCRF ne s'y trompe pas non plus puisque pour 300 contrôles, elle note :

- 83 avertissements,
- 16 injonctions,
- Et seulement 2 procès-verbaux.

Pour une fois, on ne peut qu'être satisfait de la sévérité des tribunaux qui, enfin, semblent prendre la mesure de la « rentabilité » des escroqueries sur le marché du miel. Six mois de prison et 50 000.00€ d'amende ne sont pas de trop pour un profit illicite de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros.

A l'avenir, la DGCCRF gagnerait à donner davantage d'informations, en particulier sur les analyses effectuées.

Il n'y a manifestement pas 176 analyses d'adultération (C13/Oligosaccharides/RMN).

Et une analyse d'HMF ou d'humidité ne saurait être mise en équivalence avec une vérification de l'origine géographique, botanique, ou d'authenticité.

Quoi qu'il en soit, ce document est intéressant et chacun peut le faire circuler à sa guise.

SPMF – Syndicat des Producteurs de Miel Français
www.apiservices.biz/fr/spmf

